



Vosges du Sud

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 30
Absents : 12
dont suppléés : 0
dont représentés : 5
Votes pour : 35
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 35

Date de la convocation

16/01/2023

Date de publication

30/01/2023

Séance du 24 janvier 2023

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Esplanade de la Tuilerie à Giromagny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Titulaires présents : M. AERENS, L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, J. CHIPAUX, C. CODDET, A. DOYEN, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, M. JACQUEY, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, G. MICLO, S. MOREL, A. NAWROT, E. PARROT, C. PARTY, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, A. ZIEGLER

Pouvoirs : C. LESOU à J. CHIPAUX, C. CONILH-NOBLAT à E. PARROT, M-J. CHASSIGNET à G. TRAVERS, P. MIESCH à J-L. ANDERHUEBER, F. MONCHABLON à G. MICLO

Secrétaire de séance : E. PARROT

Délibération n° 003-2023

Objet : Petite enfance - renouvellement des conventions d'objectifs et de financement relatives au LAEP et au RPE

Vu

- la délibération communautaire n°125-2021 du 7 décembre 2021 portant définition de l'intérêt communautaire,
- la circulaire n°2021-014 du 1^{er} décembre 2021 portant sur le référentiel national et les modalités d'accompagnement par les caisses d'allocations familiales (CAF) du RPE,
- la circulaire n°2019-003 du 20 février 2019 portant sur les modalités de financement et le développement des LAEP par la CAF,

Considérant

- le souhait exprimé par la Communauté de communes des Vosges du sud de poursuivre les missions du Relais Petite Enfance (RPE) et du Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP), il est demandé par la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Territoire de Belfort de renouveler les conventionnements existants préalablement pour les années 2023-2026,

Les conventions à intervenir présenteraient les prestations et les objectifs du RPE et du LAEP et viseraient à :

- conforter les actions existantes,
- soutenir le développement d'interventions adaptées aux assistantes maternelles,
- bénéficier d'aides financières proposées par la CAF pour le fonctionnement et l'évolution des dispositifs.

Les projets de fonctionnement précisent les modalités et le fonctionnement de chaque dispositif.

Monsieur le Président sollicite l'accord de l'assemblée pour valider le renouvellement des conventionnements pour les années 2023-2026.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de renouveler les conventions avec la CAF, en ce qui concerne le RPE et le LAEP, pour les années 2023-2026,

CHARGE Monsieur le Président à signer la présente convention et tout document afférent.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2 – Antenne Giromagny,
- Caisse d'allocations familiales du Territoire de Belfort

*Annexe : projet de fonctionnement du Relais petite enfance (RPE)
projet de fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP)*

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,


Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,


Éric PARROT